



**Préavis no 20/13 – relatif à une
demande de crédit d'étude pour
l'avant-projet de
réaménagement de la Rte du Bey**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis 2007, la commune de Montagny est partenaire du projet de l'agglomération yverdonnoise (AggloY), dont un premier programme a été déposé à fin 2007 auprès de la Confédération et du Canton, puis un programme révisé, dit de 2^{ème} génération, à fin juin 2012.

Le programme initial ainsi que le programme de 2^{ème} génération contiennent d'une part les principes retenus par les communes partenaires d'AggloY, pour la coordination de l'urbanisation, des équipements et des transports, mais aussi les mesures concrètes proposées par les communes. Ces propositions doivent correspondre aux directives fédérales pour pouvoir bénéficier de subventions au titre du Programme des agglomération par la Confédération et, selon le type de mesures, de subventions cantonales également.

La traversée de la Rte du Bey ainsi qu'une partie de la Rte la Brinaz-Le Bey est une mesure concrète proposée par la commune et correspondant à ces exigences. Elle fait partie du projet plus vaste ayant pour but le réaménagement complet de la liaison Grandson-Yverdon-les-Bains.

Pour la commune de Montagny, ce projet représente une opportunité de procéder à une rénovation, y compris les conduites d'amenée d'eau et d'évacuation des eaux, l'éclairage public ainsi que le télé-réseau.

Le présent préavis concerne une demande de crédit pour l'étude de l'avant-projet au sens de la norme SIA 103. Les prestations prévues pour cette étude sont :

1. Etude du projet
2. Avant-projet
3. Projet de l'ouvrage
4. Procédure de demande d'autorisation

Le coût de cette étude s'élève à env. Fr. 120'000.--.

L'étude doit faire l'objet d'une étroite coordination avec différents partenaires : le bureau et le Comité de pilotage AggloY, les services cantonaux concernés ainsi que les différents partenaires spécialisés, notamment la Romande Energie pour l'éclairage public, les prestataires de transport pour ce qui relève des transports publics, les commerçants et propriétaires d'immeubles concernés par ce réaménagement.

La demande de crédit d'étude représente un maximum des dépenses incombant à la commune, des aides financière au titre des études pour les projets d'agglomération pourraient venir en déduction du crédit demandé.

Le résultat de l'étude permettra à la Municipalité de planifier ces travaux pour une réalisation d'ici 2015-2016, selon la programmation AggloY.

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission

Article 1 d'accepter le crédit de Fr. 120'000.--, destiné à la réalisation du crédit d'étude pour le réaménagement de la Rte du Bey et d'une partie de la Rte du Bey-La Brinaz.

Article 2 ce montant sera financé par la trésorerie générale et amorti par prélèvement au fonds de réserve 2820.14 « Invest./travaux/achat divers ».

Article 3 de charger la Municipalité de la mise en exécution de la présente décision.

Ainsi approuvé en séance de Municipalité du 2 septembre 2013 pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire

F.R. Rohner

R. Maradan